

Avis sur la visibilité des membres du CHSCTD 67 proposé au vote par les organisations syndicales

Le CHSCTD 67 demande :

-que les numéros de téléphone des secrétaires du CHSCTD 67 et du CHSCTA figurent sur le site de l'académie de Strasbourg. Il demande aussi que les adresses académiques des différents membres du CHSCTD 67 soient indiquées. IL demande que ces coordonnées soient systématiquement rappelées sous forme écrite à l'ensemble des personnels couverts par le CHSCTD 67 lors des opérations de pré-rentrée dans l'ensemble des établissements scolaires du Bas-Rhin.

-que les différentes informations (missions des CHSCT, coordonnées des personnes siégeant,...) concernant les CHSCT figurent sur tous les sites des inspections de circonscription.

-qu'à chaque réunion de directeur un point concerne le CHSCT afin de les sensibiliser à la prévention des risques ainsi qu'à l'utilité de renseigner le registre Hygiène et Sécurité.

-que des formations sur la prévention des risques soient systématiquement et obligatoirement organisées dans le cadre de la formation initiale et continue des personnels et plus particulièrement sur les risques psychosociaux.

-qu'une information la plus exhaustive soit donnée à l'ensemble des personnels couverts par son champ de compétence, que cela soit lors de la formation initiale, lors d'opérations de formation continue ainsi que lors de chaque rentrée scolaire à propos des accidents du travail en milieu scolaire (définition, conséquences, démarches à suivre, personnes à contacter). A cet égard il demande qu'une plaquette soit élaborée et diffusée pour informer les collègues. Pour assurer l'effectivité de cette mesure, le CHSCTD recommande qu'un point santé, sécurité et conditions de travail soit systématiquement intégré dans la circulaire académique de rentrée.